

# PROTECTION DES DONNÉES, NUMÉRISATION ET INNOVATION AU LUXEMBOURG

## 2024 : Premier retour d'expérience



La Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) s'engage activement à promouvoir une économie responsable et respectueuse de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Elle fait cela depuis sa création en 2002, mais c'est avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en 2018 et l'évolution rapide des nouvelles technologies numériques, en particulier l'intelligence artificielle (IA), que le CNPD considère ceci comme une priorité.

Dans cette optique, la CNPD a lancé en janvier 2024 un appel à contribution visant à mieux comprendre les problématiques des acteurs de l'écosystème luxembourgeois par rapport à l'utilisation de l'intelligence artificielle et à esquisser des mesures d'accompagnement appropriées, conformément à sa mission de guidance.

## Contributions et Synergies

Nous tenons à souligner l'importante contribution des chambres professionnelles et notamment la Chambre de Commerce et son House of Entrepreneurship, la Chambre des Métiers, ainsi que de différents autres partenaires de soutien aux entreprises, comme la Fedil et Luxinnovation, mais aussi l'Université du Luxembourg via son centre interdisciplinaire SnT et le LIST. Tous ont appuyé l'initiative de la CNPD en relayant nos messages et en communiquant sur nos différentes initiatives.

autres partenaires ...



Les échanges entre les acteurs de l'écosystème luxembourgeois reflètent la volonté prédominante à relever les défis inhérents au développement d'une économie numérique basée sur l'innovation responsable et conforme au paysage réglementaire actuel et à anticiper les évolutions à venir.

## Constats de la CNPD

En tant qu'autorité de supervision de la protection des données, le respect de la vie privée est au cœur de nos missions et considérations. Néanmoins, cela n'exclut pas de supporter l'émergence des nouvelles technologies et de l'innovation, et d'être favorable au développement d'une économie numérique, dans la mesure qu'elle soit éthique, respectueuse des libertés fondamentales et conforme au cadre légal en vigueur.

La CNPD est consciente que l'aspect réglementaire n'est pas la toute première des considérations et priorités quand il est question de nouvelles technologies offrant une panoplie d'opportunités de développement socioéconomique. Alors que les résultats présentés lors de démonstrations de systèmes IA (ou simplement d'une fonctionnalité additionnelle) peuvent être impressionnants et suscitent attention et engouement, il n'en reste que, dans notre société démocratique fondée sur les libertés fondamentales, les risques pour ces dernières ne peuvent être ignorés et doivent également être pris en compte.

Innovation numérique responsable, performance commerciale ou impact économique sur le marché ne s'excluent pas, mais sont dans l'intérêt aussi bien des entreprises et de leurs clients que de la société et de ses citoyens.

Nous constatons que les grandes entreprises déployant pourtant beaucoup d'activités dans l'IA, sont restées très au retrait suite à notre appel à contribution. En revanche, beaucoup de PME et start-ups ont saisi l'opportunité de partager leurs questions et incertitudes en matière de protection des données dans un contexte lié à l'IA, que ce soit dans l'utilisation ou le développement de ces systèmes.



Ces constats et le partage d'expériences tout au long de ces derniers mois ont permis à la CNPD d'identifier quelques axes d'amélioration :

### **1. Maturité faible par rapport à la protection des données :**

Les PME et les start-ups ne disposent pas toujours des ressources (humaines et financières) nécessaires pour recruter les profils adéquats ou se faire accompagner par des experts. En effet, ce type d'entreprises doit relever de nombreux défis simultanément comme c'est le cas des start-ups, qui, avec des moyens financiers très limités, doivent en priorité développer leur produit, le promouvoir dans de nouveaux marchés existants ou à créer, le commercialiser pour assurer les premiers revenus, tout en se conformant aux réglementations. Face à ces priorités concurrentes pendant la phase de lancement de leur modèle d'affaire, il est compréhensible qu'elles ne puissent pas atteindre la perfection dès le premier jour sur le plan de la conformité réglementaire, qui est synonyme de coûts non-productifs.

### **2. Appréciation de la contribution des professionnels de la protection des données :**

La contribution de ces experts lors des ateliers de travail interactifs et fermés est hautement appréciée tant par les participants que par la CNPD car elle permet d'assurer des retours d'expérience enrichissants de la part d'une multitude de métiers ayant des contraintes opérationnelles et réglementaires différentes.



Les conclusions qui en ont résulté ont incité la CNPD à proposer plusieurs initiatives :



#### **Formation « Data Protection Basics » :**

un cours de 5 heures qui fournit une introduction aux principes clés de la protection des données personnelles et au RGPD et qui s'adresse au grand public et à des professionnels non experts. Le contenu de cette formation, les modalités d'inscription ainsi que les dates des sessions programmées sont accessibles sur le site internet de la CNPD.



#### **Plateforme e-learning « DAAZ » :**

Cet outil est innovant de part sa conception centrée sur l'utilisateur et son contenu pédagogique accessible à tous. DAAZ vise à faciliter la compréhension du RGPD et à promouvoir la mise en conformité au RGPD des start-ups, très petites entreprises et petites et moyennes entreprises. Pour y parvenir, DAAZ offre une expérience ludique et intuitive basée sur le story learning, le jeu et l'immersion afin de rendre la protection des données accessible et d'intégrer les obligations du RGPD dans les activités professionnelles du quotidien.



#### **Ateliers de travail « DaProLab » :**

Ces sessions interactives favorisent l'échange et le partage d'expérience, permettant aux professionnels de confronter entre eux leurs succès et leurs défis en matière de protection des données et cela dans un cadre de confiance mis en place par la CNPD. Le contenu de ces ateliers, les modalités d'inscription ainsi que les dates des sessions programmées sont accessibles sur le site internet de la CNPD.



#### **Environnement d'expérimentation « Sandkëscht » :**

Il s'agit d'un catalyseur d'innovation qui permet de confronter technologie, cas d'usage (business base) et conformité réglementaire. Axé pour son lancement en priorité sur les projets d'intelligence artificielle dans le contexte du RGPD, ce bac à sable réglementaire (regulatory sandbox, RSB) offre un espace collaboratif fermé de confiance qui, par l'expérimentation, révèle pour l'entreprise participante, les enjeux pour la protection des données personnelles et teste les implications légales des nouvelles technologies.



#### **Certification RGPD :**

La certification représente un outil volontaire prévu dans le RGPD qui répond aux besoins des professionnels ayant déjà atteint un certain niveau de maturité et qui souhaitent démontrer que leurs opérations de traitement respectent le règlement général sur la protection des données. La mise en place de mécanismes de certification vise en effet à favoriser la transparence, à faciliter la mise en conformité RGPD de l'organisation et constitue de ce fait une assurance de confiance envers les personnes concernées, les organisations partenaires et les autorités de contrôle.

## Continuons ensemble

Il est important de souligner que les outils de sensibilisation, de formation, de guidance et d'aide à la conformité, proposés par la CNPD, sont disponibles a priori à tous les publics. La CNPD n'est pas seulement l'autorité nationale de supervision des responsables de traitement et de leurs sous-traitants et le point de contact pour les Délégués à la Protection des Données (DPO), mais également le partenaire compétent qui souhaite encourager tous les acteurs s'interrogeant sur la protection des données à participer aux initiatives proposées.

Ces initiatives témoignent de l'engagement déterminé de la CNPD à soutenir un écosystème dynamique et innovant dans le respect de la protection des données personnelles.

Nous restons ouverts à toutes les contributions et suggestions de la part des acteurs luxembourgeois pour continuer à les accompagner efficacement dans leur transition vers une économie numérique responsable et respectueuse de la vie privée.



Commission nationale pour la protection des données  
15, Boulevard du Jazz | L-4370 Belvaux  
Tél. : (+352) 26 10 60 - 1  
[www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)

Juillet 2024